



Questions pour l'association DLM

Pouvez-vous nous présenter rapidement l'association "Défense de la mer", ses membres et ses objectifs ? Quel est votre rôle dans DLM ?

Voir <http://www.prosimar.org/DLM.htm>

- Un Collectif d'associations n'ayant pas de personnalité juridique, il est représenté par un ou plusieurs de ses membres dans ses actions juridiques : en pratique par PROSIMAR et GR SB, et dans certains cas l'ASPEN. Autres membres Guérande Environnement et Estuaires Loire-Vilaine, sous l'égide de la Fédération Presqu'île Environnement.
- A noter que la création du Collectif a créé des départs d'associations de la Fédération FPE : Pen Kiriac (disparue depuis) et DECOS. Ces associations environnementales locales se sont révélées sous influence politique (voire antinucléaires dans la ligne de France Nature Environnement), d'où leurs réticences à contester le projet d'éoliennes...
- Le rôle du coordinateur est d'être le représentant physique du Collectif et de diffuser l'information entre ses membres, suivre les dossiers juridiques avec les associations des autres sites français concernés, maintenir le site internet et animer la page facebook Stop aux éoliennes sur le banc de Guérande.

Pour quelles raisons environnementales, économiques, politiques ou autres l'association est-elle contre le projet de parc éolien offshore de Saint-Nazaire ?

- Le Collectif n'a pas de positionnement **politique**, mais critique les décisions politiques comme celle du mix énergétique qui ne s'appuie sur aucune raison objective
- Les membres sont des associations locales environnementales et de protection du Cadre de vie. La **1^e raison** d'opposition est évidemment la **pollution visuelle** sur l'horizon : le Collectif avait démontré lors de l'enquête publique que la perception visuelle ne correspondrait pas aux photomontages, ce qui est confirmé aujourd'hui par les réactions majoritaires de la population (« ils nous ont menti ») et celles gênées (hypocrites) de tous les maires et élus locaux... Notre réaction serait probablement autre si nous étions convaincus que cette installation était utile...
voir <http://www.prosimar.org/pdf/Contribution%201.pdf>
- La **2^e raison** est **environnementale**, argumentée par la connaissance exceptionnelle et officiellement reconnue (voir MNHN) du littoral par l'association ELV, membre scientifique du Collectif. Le Banc de Guérande est un site qui aurait dû être classé NATURA 2000 : c'est un plateau de roche calcaire, peu profond (10-25m) sculpté par des siècles de déferlantes orientées venant du SW en des vallonements d'environ 1m d'amplitude, avec des anfractuosités (roche tendre) et une flore importante (faible profondeur, donc lumière) qui constituent des habitats et nourriceries abondantes. Cette zone est riche d'espèces nobles et de crustacés tels les homards du Croisic...
Il faut bien comprendre que la nature en mer n'est pas résiliente à l'identique : le système est perturbé et modifié par les espèces invasives ou opportunistes.
Ce qui ne se voit pas, c'est l'impact sous la mer, mais aussi dans les airs sur les oiseaux de mer, et les migrateurs, y compris les chiroptères.
Enfin, l'environnement est perturbé physiquement, et aussi électromagnétique, par les câbles électriques. Saccage des fonds par 80 forages d'éoliennes de Ø7m sur 25m de profondeur, 4 forages de Ø2m pour le jacket de la station électrique, 110km de câbles inte-réoliens et 2x35km de liaison sous-marine haute tension.
- La **3^e raison** est **économique** : cette centrale éolienne a tous les inconvénients économiques de l'éolien : non pilotable et intermittente, qui induit des coûts d'infrastructure considérables et souvent cachés (réseau RTE, structures portuaires...) Mais surtout le prix contractuel d'environ 150€/MWh est exorbitant, hors période de tension géopolitique. Cela conduit à des autorisations de subventions d'Etat de plus de 2



milliards d'€ pour une production non garantie (en quantité et en disponibilité), annoncée à 1,7 TWh/an, mais probablement à un peu plus de 1TWh.

Quelles alternatives énergétiques envisagez-vous à la place des éoliennes offshore ? (Énergies renouvelables terrestres, énergie nucléaire, éolien en mer à plus grande distance des terres... ?)

Toutes les productions non pilotables et intermittentes sont à proscrire. N'oublions pas que les crédits affectés au solaire et à l'éolien (sous influence d'un lobby mondial) le sont au détriment d'autres techniques de production, nucléaire ou autres. Consultez la liste des énergies renouvelables du Ministère de l'écologie : il y a beaucoup mieux à faire que de dilapider ainsi notre argent, au lieu, par exemple, de développer des solutions type « neutrons rapides » capables de consommer les déchets nucléaires. Des choix intelligents scientifiques et techniques plutôt que politiques : malheureusement, l'expérience industrielle montre que les solutions qui débouchent sur des produits concrets sont celles sur lesquelles on a placé le plus d'investissement, ces solutions fussent-elles théoriquement mauvaises.

L'Hydrogène vert est aussi un leurre pour tenter de valoriser l'éolien ; mais peut-être que l'hydrogène bleu apporterait un maillon à un système vertueux décarboné...

DLM a posé différents recours notamment au Conseil d'État. Même si ceux-ci ont été rejetés, pensez-vous qu'ils ont eu un impact dans la prise en compte de vos arguments par l'État et par les acteurs locaux ?

L'éolien offshore nécessite 3 autorisations : autorisation d'exploiter (ministérielle), autorisation Loi sur l'eau (préfectorale) et autorisation d'Occupation du Domaine Public Maritime (préfectorale).

Nous avons porté des recours sur les 2 premières :

- *Autorisation d'exploiter a été donnée sur la base d'un appel d'offres où le cahier des charges rempli d'auto-prescriptions a été jugé normal, même si l'Etat s'est empressé depuis à corriger les procédures, depuis l'appel d'offres pour Dunkerque...*
- *Autorisation Loi sur l'eau : l'impact environnemental a été validé par le Conseil d'Etat, mais les Académies des Sciences, le Conseil National de la Protection de la Nature ou Conseil National de la Biodiversité ont émis des avis très critiques, et désormais il faut théoriquement obtenir des autorisations de destruction d'espèces protégées...*
- *Nous n'avons pas contesté l'autorisation DPM, qui n'apportait rien dans notre planning de contestation, mais les associations de Courseulles et Fécamp, créées trop tard pour contester celles d'exploiter, ont contesté, sans succès, leurs DPM au Conseil d'Etat.*
- *Enfin nous avons tenté de donner à la ministre la possibilité de revenir sur le tarif contractuel en contestant le changement d'actionnaires de EMF, DONG étant remplacé par ENBRIDGE et un fonds de pension canadiens. (voir <http://www.prosimar.org/pdfDLM/NoteLM.pdf>). Le Conseil d'Etat a « confondu » société de projet et société commerciale ! Incroyable.*

On est en droit de s'interroger sur l'indépendance intellectuelle ou formelle de la justice administrative !

Comment DLM peut agir au-delà des recours ? J'ai notamment vu que l'association écrit des lettres au préfet et aux maires.

Les recours sont terminés pour ce qui concerne la construction. Cela n'empêche pas de pointer les incohérences, mensonges, dissimulations , etc. qui caractérisent la façon dont a été et est mené ce projet, pour en préserver les autres projets.

*Ainsi, nous avons écrit aux maires qui ne sont intéressés que par la retombée financière de la **taxe pour leur commune**...*

*Ainsi la production correspondant à 20% de la consommation de Loire-Atlantique est un élément de langage qui entretient le flou .sur la **production réelle attendue** (cf supra).*



Réponse à _____

*Ainsi, il n'a jamais été publié une **statistique des forces des vents** qui définissent un majorant du facteur de charge, et pourtant, l'éolienne flottante FLOATGEN en expérimentation sur le site expérimental SEMREV depuis plus de 2 ans dispose de ces données.*

*Ainsi, il n'existe pas, même à la Cour des Comptes, une publication de la somme des **subventions attribuées** à EMF, au port Nantes-St Nazaire, au port de La Turballe, à GE renewable, etc... et aucun résultat sur **l'emploi réel**. Pas plus que la répartition des commandes par pays, alors que la première motivation en 2011 était la **création d'une filière d'excellence française dans le domaine**...*

*Ainsi, on ne connaît pas le **bilan carbone actualisé** de ce projet avant même toute production, alors que les centaines de milliers de tonnes de GES émis ne pourront jamais être compensées en France par substitution à une production carbonée (la substitution est prévue par diminution de la production nucléaire ou hydraulique bas carbone).*

L'association va-t-elle continuer à agir contre ce parc éolien maintenant que celui-ci est installé ?

Le gouvernement prévoit 50 centrales éoliennes en mer, prévision peu crédible... Il est donc important de continuer à pointer les erreurs de raisonnement, de réglementations, d'atteinte au droit des associations, etc...

C'est pourquoi, considérant cette politique comme une injure à l'intelligence, nous affirmons : pour se réjouir d'une telle réalisation, il faut être soit stupide pour croire aux explications officielles ou industrielles, soit cupide pour espérer profiter indûment de l'argent des contribuables et consommateurs.

J'espère vous avoir montré qu'on ne peut pas aborder le sujet de l'éolien sans l'approfondir et en analyser les mécanismes au 2^e ou au 3^e degré, comme dans les études d'asservissement...

Vous avez J.M. Jancovici dans votre environnement immédiat, et je vous conseille de consulter ses interventions.

Vous pouvez aussi vous documenter sur un site très sérieux, de très haute qualité : <https://cereme.fr/>

+++++